



PROJET PÉDAGOGIQUE 2019-2020

Commune de Corcieux



SOMMAIRE

- ▶ Page 3 : PRESENTATION DE LA STRUCTURE
- ▶ Page 4 : L'ORGANISATEUR
- ▶ Page 5 : LE FONCTIONNEMENT
- ▶ Page 7 : LES LOCAUX
- ▶ Page 11 : L'EQUIPE PEDAGOGIQUE
- ▶ Page 12 : LES OBJECTIFS GENERAUX
- ▶ Page 13 : LES OBJECTIFS SPECIFIQUES
- ▶ Page 18 : LE DEROULEMENT D'UNE JOUNEE TYPE
- ▶ Page 18 : LA VIE EN GENERALE
- ▶ Page 24 : LA RESTAURATION
- ▶ Page 25 : LES MINI-CAMPS
- ▶ Page 26 : LES THEMES
- ▶ Page 27 : LE ROLE DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE
- ▶ Page 33 : L'EVALUATION
- ▶ Page 34 : ANNEXES

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

La Commune de Corcieux compte environ 1600 habitants, dont environ 250 enfants scolarisés sur les 3 établissements scolaires de la commune : environ 50 enfants en maternelle, 110 en élémentaire et 100 au collège.

La Municipalité de Corcieux organise sur les temps extra-scolaire, un accueil collectif de mineurs (A.C.M.) à caractère éducatif pour les enfants du secteur âgés de 3 à 16 ans et étant scolarisés.

Elle organise également chaque été des mini-camps dans le cadre de l'ALSH.

Cet A.C.M. est déclaré auprès des services de l'Etat, et la mairie s'engage à respecter les textes en vigueur.

C'est un lieu convivial d'écoute, d'échange et de socialisation où l'enfant se découvre et rencontre l'autre. Le jeu et les activités sont des outils pour permettre à l'enfant de se construire et d'évoluer à son rythme.

L'ORGANISATEUR

La Mairie de Corcieux qui est organisatrice de l'Accueil de loisirs, a pour rôle de mettre en place les actions jeunesse, de créer les projets et de s'occuper de la gestion de l'ensemble.

La Mairie met à disposition de l'Accueil :

Un directeur,

Des animateurs communaux,

Les locaux,

Un budget de fonctionnement.

L'ACM de Corcieux est déclaré DDCSPP et PMI et inclus dans un contrat de développement des activités péri et extrascolaires avec la CAF 88 dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse, renouvelé en 2015 pour une durée de 4 ans et également inclus dans le PEDT de la commune.

FONCTIONNEMENT

L'Accueil de Loisirs fonctionne pendant les périodes de vacances scolaires (fermeture en août et les vacances de Noël).

Nous accueillons les enfants sur le site de l'école primaire, dans une aile réservée aux activités péri et extra scolaires.

Les horaires de fonctionnement sont :

- ▶ Vacances scolaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

FONCTIONNEMENT

L'Accueil de Loisirs est ouvert aux enfants scolarisés dans les écoles de l'ancienne CCVN et aux enfants de l'extérieurs selon les places disponibles.

Les parents doivent obligatoirement inscrire les enfants à la semaine, avec repas.

► Les enfants avec troubles de santé ou handicaps

Les enfants porteurs de handicap sont accueillis. L'équipe pédagogique, en lien avec les parents, met en place un accueil adapté (encadrement, activité, rythme de l'enfant,...). Un animateur référent est désigné pour s'en occuper particulièrement et être en lien avec la famille.

► Loisirs équitables et accessibles

Afin de favoriser l'accès à tous, l'accueil de loisirs de la commune de Corcieux est labellisé par la C.A.F. afin de faire appliquer des tarifs préférentiels pour les familles allocataires de la CAF dont le QF est inférieur ou égal à 640€.

Pour bénéficier de ces tarifs particuliers, la famille doit nous fournir leur numéro d'allocataire CAF afin de vérifier le quotient familiale.

LES LOCAUX

L'accueil collectif de mineurs est constitué de différents lieux pour accueillir les groupes. Ainsi, les tranches d'âges des enfants de l'école maternelles et de l'école élémentaire ne sont pas dans les mêmes locaux, sauf pour les temps d'accueil de garderie avant et après l'accueil et au moment des repas.

Les locaux de la maternelle :

- ▶ Salle de motricité : salle d'activités équipée de mobilier pour la petite enfance et possibilité de faire la sieste.
- ▶ Salle de restauration : salle équipée pour les ateliers cuisine.
- ▶ Les sanitaires : équipés de 5 WC, 4 urinoirs, une baignoire et un lavabo circulaire, le tout adapté à la petite enfance.

Les locaux de l'école élémentaire :

- ▶ Salle citron : salle d'activités équipée de mobilier.
- ▶ Salle myrtilles : salle d'activités équipée de mobilier.
- ▶ Salle de restauration : salle équipée pour les ateliers cuisine.
- ▶ Salle de réunion.

Nous avons également accès à la cour de l'école élémentaire et maternelle, à la salle des sports, à la salle des fêtes, aux salles socioculturelles et au cinéma.



Les espaces extérieurs pour les enfants
de moins de 6 ans



Les espaces extérieurs pour les enfants de plus de 6 ans

> Cours avant et cours arrière de l'école



Les salles d'activités

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

La Direction

L'accueil collectif de la mairie de Corcieux est dirigé par :

Une directrice diplômé d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport option Loisirs Tous Publics.

Une adjointe diplômé d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport.

Les animateurs

L'équipe d'animation est composée de 2 animateurs pour la structure maternelle (environ 12 enfants), et de 5 animateurs pour la structure élémentaire (environ 40 enfants). Pour les grandes vacances, l'équipe d'animation est composée 4 de animateurs pour la maternelle (environ 20 enfants), et de 10 animateurs pour l'élémentaire (environ 90 enfants).

Tout le personnel d'animation a une qualification liée à l'enfance ou la jeunesse (CAP PE, BAFA, BEES, BPJEPS, STAPS, ...) ou est en formation pour l'obtenir. Une grande partie du personnel d'animation est formée aux gestes de premier secours (PSC1 ou SST).

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'accueil de loisirs est pleinement intégré dans le Projet Educatif et le PEDT de la commune, et en poursuit donc les objectifs décrits dans ceux-ci :

- Répondre aux besoins de garde des familles.
- Répondre à un besoin d'éducation, de socialisation et de citoyenneté des enfants.
- Contribuer à l'épanouissement des enfants à travers la pratique d'activités de loisirs, culturelles et sportives.
- Vivre un moment de détente, d'amusement et de relâchement.

LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant :

Les besoins physiologiques

- L'alimentation
- Le repos et/ou la sieste
- Les activités physiques et de développement corporel

Les besoins affectifs

- Se sentir protégé et sécurisé pour évoluer et vivre en collectivité
- L'enfant doit se sentir attendu et entendu
- Pouvoir compter sur les adultes qui respectent et font respecter les règles de vies
- Besoin d'être responsabilisé

Dans tous les cas l'enfant a besoin de bienveillance. L'adulte doit être à l'écoute et rassurant par l'attention, le regard, les gestes vers l'enfant.

Les besoins intellectuels

- Le jeu est l'activité première et naturelle de l'enfant, il aide à la construction de sa personne. Jouer seul, avec l'autre, avec les autres, librement ou de façon organisée par l'adulte lui permet de grandir.
- L'enfant doit comprendre, toucher, observer, reproduire, explorer, imaginer, créer...

LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Mettre en œuvre la vie en collectivité, tout en respectant l'individualité de chacun :

- L'équipe d'encadrement doit accorder une place centrale à l'enfant et mettre en place un environnement sécurisant afin de favoriser son intégration, sa socialisation et son autonomie. L'enfant a besoin de relations privilégiées avec l'adulte, celui-ci doit être suffisamment attentif pour répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant.
- Nous devons considérer l'enfant comme une personne avec une histoire, des besoins, des désirs et des capacités, l'adulte doit le reconnaître en tant que tel et l'accepter dans ses différences.
- L'enfant ne doit pas subir le poids de la collectivité mais apprendre à y vivre en étant acteur de ses loisirs. Nous devons pouvoir identifier ce qui fait l'originalité de chaque enfant et la contribution qu'il apporte au sein du groupe.
- Nous devons être suffisamment à l'écoute de chacun afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant.

LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Accueillir les enfants porteur de handicap :

Il est rédigé un projet d'accueil individualisé, élaboré conjointement entre la famille, les personnes référentes en matière de santé et le directeur de l'accueil de loisirs.

- En cas d'allergie alimentaire, un PAI est également élaboré prévoyant les modalités de prise de repas et de l'alimentation de l'enfant.
- Dans tous les cas, les PAI prévoient les prises médicamenteuses liées à la pathologie de l'enfant, la conduite à tenir en cas d'urgence et la description des symptômes liés à la pathologie pouvant survenir.
- Le directeur et en son absence l'animateur référent est chargé de la mise en œuvre de ces procédures en cas de besoin.

LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Ouvrir l'accueil de loisirs aux parents :

L'accueil de loisirs doit être un espace ouvert aux familles, non seulement sur les moments de rencontres quotidiens, mais aussi sur des moments d'informations et d'échanges. Une attention particulière doit être accordée à l'information en direction des familles.

Concrètement l'accueil de loisirs invite les familles à des temps festifs, des expositions, des spectacles ...

Il faut encourager les familles à être acteurs de la qualité d'accueil de leurs enfants, pour cela nous devons nous efforcer de mettre en place des outils aidant à la participation à la vie de l'accueil de loisirs, à l'élaboration des grandes lignes directrices, et de l'orientation pédagogique de la structure.

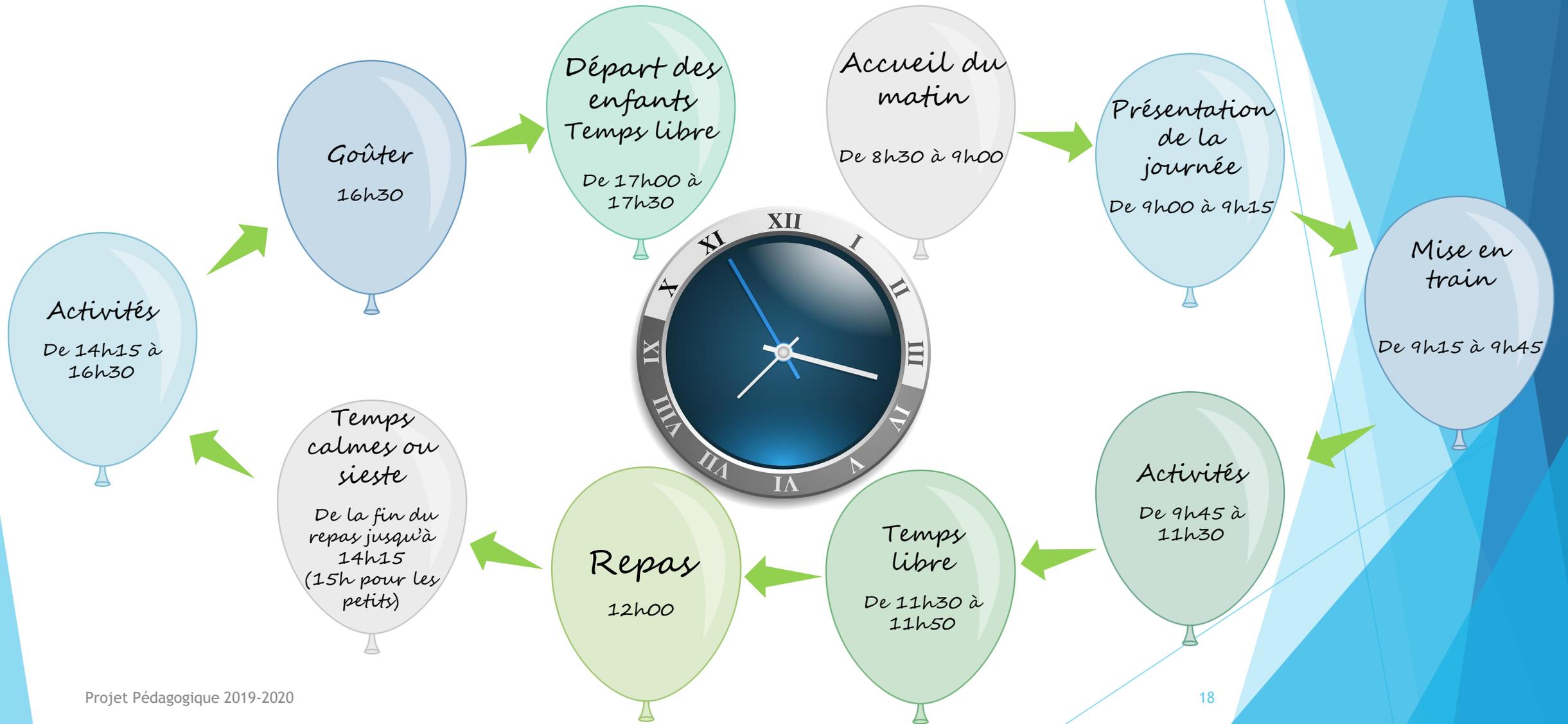
LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Sensibiliser au tri et à la préservation de l'environnement :

L'accueil de loisirs doit être un lieu d'apprentissage et de partage d'actions en terme de protection de l'environnement.

A travers des ateliers ludiques et des gestes quotidiens : poubelles de tri, composte, ateliers autour de la nature, activité bricolage avec des matières recyclées, atelier cuisine avec des produits bio,... les animateurs accompagneront les enfants dans une démarche responsable.

DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE TYPE



LA VIE EN GÉNÉRALE

L'accueil

L'accueil a lieu le matin entre 8h30 et 9h dans les salles périscolaires ou en extérieur.

Place de l'enfant :

Accueil des enfants : au choix plusieurs ateliers sont installés.

Les enfants sont en temps libre pendant ce temps là, sous la vigilance des animateurs.

Ils pourront se concentrer sur une activité, prendre un temps pour s'adapter à l'ambiance, se reposer ou discuter avec leurs copains ou un animateur...

Equipe d'animation :

Un animateur à l'accueil enregistre l'arrivée des enfants et fait la passerelle Famille/Accueil de Loisirs. Les autres animateurs accueillent les enfants dans la salle d'accueil avec des jeux...

Activités proposées :

Activités en libre accès : jeux de société, jeux de construction, lecture, dessin/coloriage.

Présentation de la journée et mise en train

La mise en train a lieu le matin entre 9h00 et 9h45 dans les salles périscolaires, au gymnase ou en extérieur.

Place de l'enfant :

Passage aux toilettes, appel, jeux de mise en train.

Equipe d'animation :

Les animateurs font la présentation des activités, la répartition des groupes selon le choix des enfants, ils encadrent le passage aux toilettes et propose une activité de mise en train.

Activités proposées :

Jeux collectifs, chansons, ... ou une réunion avec les enfants pour prendre des décisions.

LA VIE EN GÉNÉRALE

L'activité du matin

Les activités ont lieu de 9h45 à 11h30.

Place de l'enfant :

Choix pour l'enfant de l'activité qu'il souhaite réaliser selon son humeur, ses envies et ses besoins du moment. Nous proposons des activités dans différents domaines :

- Le jeu, sous ses différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, jeux de fiction, de construction, grands jeux...);
- Les activités d'expressions manuelles, artistiques, plastiques, dramatiques... ;
- Les activités de découverte (sorties, visites de musée, cinéma, théâtre, découverte du milieu naturel, découverte d'autres milieux...);
- Les activités physiques et sportives (foot, basket, escalade...);
- La lecture, le conte... ;

Chaque matin, durant les petites vacances, un atelier cuisine sera proposé pour la confection du goûter de l'après midi, pour l'ensemble des groupes. Réaliser une activité cuisine avec les enfants est possible et peut répondre à différents objectifs pédagogiques comme par exemple : le développement de l'autonomie, en leur apprenant à faire seul, la découverte des saveurs et l'initiation au goût, le toucher pour les plus jeunes, la découverte de l'hygiène....

A chaque session, un équilibre est recherché entre ces activités. Elles sont organisées en fonction du thème de la semaine et sont adaptées aux besoins et aptitudes des enfants.

Equipe d'animation :

Les animateurs proposent des activités qu'ils auront préparées et décidé eux-mêmes de faire lors de la réunion de préparation. Nous nous efforçons de prendre en compte chaque enfant et de le valoriser en toute occasion, de le rendre acteur de ses loisirs en étant à l'écoute de ses propositions et en lui laissant une part d'autonomie dans l'organisation des activités.

Il est nécessaire pour mettre en place ce type d'activités que l'animateur veille à respecter l'ensemble des règles d'hygiène.

Activités proposées :

Ces activités peuvent rentrer dans le cadre d'un projet d'animation ou se raccorder à un thème, ou encore être à l'initiative des enfants lors d'une demande en réunion d'enfants.

LA VIE EN GÉNÉRALE

Le temps libre

Le temps libre a lieu dans la cour ou dans les salles de 11h30 à 11h50.

Place de l'enfant :

Durant ce temps, qui peut se faire en intérieur ou en extérieur, l'enfant s'oriente vers des activités libres. Ce temps permet aux enfants d'avoir un sas de décompression dans la concentration de la matinée et de se dégourdir l'esprit et le corps.

Equipe d'animation :

L'équipe d'animation reste vigilante pendant ce temps libre, elle répond présente aux enfants qui la sollicite mais n'est pas meneuse d'une activité planifiée. L'équipe n'est en aucun cas passive.

Activités proposées :

Les enfants peuvent effectuer pendant ce temps des jeux collectifs, jeux de ballons... mais aussi d'autres petits jeux spontanés. De plus, ils ont aussi accès aux jeux de construction, livres, dessins, jeux de société...

Le repas

Le repas a lieu à la salle des fêtes à partir de 12h00.

Place de l'enfant :

Les enfants sont répartis par tables de 8 et choisissent leurs places eux-mêmes. Ils sont amenés à se servir eux-mêmes, à organiser pour débarrasser leurs tables. C'est un moment de convivialité, favorable aux discussions.

Equipe d'animation :

Elle veille à ce que ce temps se passe dans le calme, à ce que les enfants mangent convenablement et goûtent à tout. De plus, les animateurs sont répartis à chaque table avec les enfants.

Activités proposées :

Il n'y a pas d'activités proposées aux enfants pendant ce temps.

LA VIE EN GÉNÉRALE

Le temps calme

Le temps calme a lieu dans la cour ou dans les salles de la fin du repas jusqu'à 14h15 ou 15h00 pour les enfants de maternelles.

Place de l'enfant :

C'est le moment du retour au calme pour les enfants afin de favoriser leur digestion et répondre au mieux à leur rythme.

3-6 ans : temps de sieste pour ceux qui en ont besoin ou au minimum temps de repos. Les enfants qui s'endorment ne seront pas réveillés à un moment précis, leur réveil se fera de façon échelonnée et selon le rythme et les besoins de chacun. Pour les autres, petit à petit le temps de repos se transformera en temps calme.

6-11 ans : temps calme, les enfants pourront participer à des activités calmes intérieures ou extérieures qui leur permettent de se reposer de se recentrer ou bien, s'ils le souhaitent, s'allonger ou lire un livre.

Equipe d'animation :

3-6 ans : Un animateur sera chargé de la sieste, il accompagnera les enfants au sommeil en leurs proposant une histoire ou de la musique douce. Un autre animateur est chargé d'encadrer le temps de repos et de proposer des activités calmes. Les animateurs s'organisent pendant ce temps pour effectuer leurs pauses en roulement.

6-12 ans : Les animateurs encadrent ce temps en veillant à ce que les enfants restent bien au calme : conter une histoire, proposer des activités calmes. Les animateurs s'organisent pendant ce temps pour effectuer leurs pauses en roulement.

Activités proposées :

3-6 ans : Des activités favorisant la position assise ou allongée des enfants : conter une histoire, petite activités plastiques...

6-12 ans : Activités en autonomie en intérieur ou à l'extérieur.

LA VIE EN GÉNÉRALE

L'activité de l'après-midi

Les activités ont lieu de 14h15 à 16h30.

Place de l'enfant :

3-6 ans : Pour ceux qui font la sieste, ils pourront continuer à dormir jusqu'au moment du goûter. Pour les autres, ceux qui ne dorment pas, ils pourront participer aux jeux mis en place par l'équipe d'animation.

6-12 ans : Les enfants pourront participer aux jeux et activités mis en place par l'équipe d'animation selon leur choix.

Equipe d'animation :

3-6 ans : Un animateur reste pour surveiller ceux qui dorment, accompagne ceux qui se réveillent, les oriente vers les activités. Le reste de l'équipe encadre les enfants dans des activités qu'ils auront préparées.

6-12 ans : Les animateurs proposent et encadrent les enfants dans les activités qu'ils auront préparées.

Activités proposées :

Les activités proposées l'après-midi sont des jeux, des activités créatives ou des grands jeux où les enfants peuvent se dépenser de manière ludique.

Le goûter

Le goûter a lieu à 16h30, sous le préau extérieur ou intérieur.

Place de l'enfant :

Moment propice au partage autour d'une collation réalisée le matin par les enfants.

Lors des petites vacances, le goûter sera pris en commun avec les différents groupes d'âges.

Lors des grandes vacances, le goûter sera pris en groupe, sur le lieu de l'activité ou dans une salle.

Equipe d'animation :

L'équipe veillera à ce que ce moment se déroule dans le calme et le partagera avec les enfants.

Activités proposées :

Pas d'activités spécifiques proposées pendant ce temps-ci. Les enfants pourront être amenés à avoir des responsabilités telles que la distribution du goûter ou l'aide au rangement du goûter.

LA RESTAURATION

Le fonctionnement de la restauration scolaire est en liaison froide. Les repas sont fabriqués par la société ESTREDIA dont la cuisine centrale se situe à Saint-Rémy dans le département de la Haute-Saône. Les repas sont livrés quotidiennement, suivant un menu élaboré par une diététicienne.

Les enfants doivent disposer de suffisamment de temps pour manger tranquillement. L'équipe d'animation et de restauration veillent à ce que les enfants soient installés confortablement, dans une atmosphère conviviale, les enfants s'assoient où ils le souhaitent. Afin de renforcer la convivialité les adultes partagent le repas à table avec les enfants, les aident à découvrir les aliments, les goûts et profitent de ce moment particulier pour « partager » avec le groupe d'enfant présent à la table.

Les animateurs et le personnel de restauration valorisent l'autonomie des enfants (se servir seul) et l'implication au débarrassage et au rangement du réfectoire après les repas.

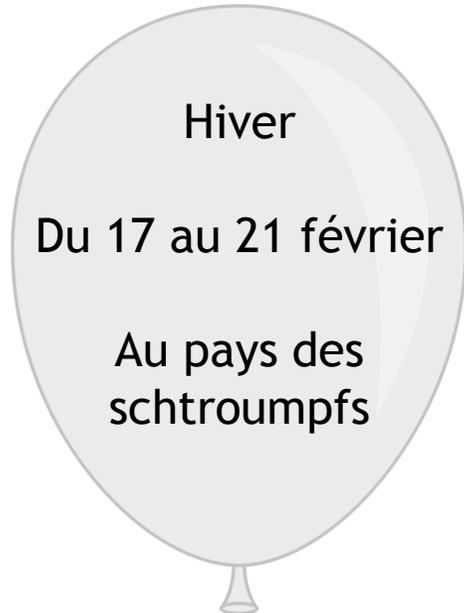
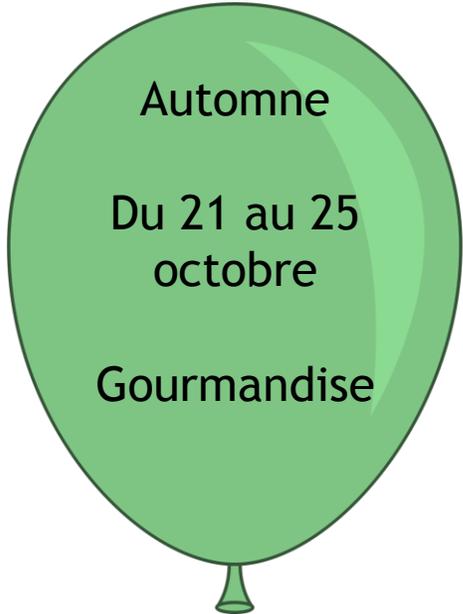
LES MINI-CAMPS

L'accueil de loisirs est un lieu d'accueil sans hébergement. Cependant, nous organisons des mini-séjours pendant le mois de juillet. Pour l'enfant c'est un moyen de sortir de son environnement et de vivre un moment en collectivité pendant quelques jours. Ces mini-séjours ont pour objectifs de favoriser : l'épanouissement au travers de la découverte d'activités de nature, la responsabilisation, l'autonomie, et la vie en collectivité.

Nous adaptons la durée et les thématiques en fonction de l'âge des enfants. Le temps de trajet pour ce rendre sur site ne doit pas dépasser 1h. Nous faisons également le choix de constituer des petits groupes (maxi 20 enfants). Les prestataires d'activités spécifiques sont choisis en fonction de leurs compétences et de leurs qualifications. Les enfants et les animateurs organisent et participent à la *vie quotidienne* du « camp ». Ces moments sont des moments d'apprentissage où l'enfant découvre, expérimente et développe son autonomie. Ces moments doivent être pensés et organisés en fonction des besoins, des stades de développement et des rythmes de chaque enfant.

La vie quotidienne : ce sont tous les moments hors activités spécifiques, préparation des repas, vaisselle, rangement du camp, vie collective, organisation...

LES THEMES



LE RÔLE DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique (animateurs communaux et vacataires réguliers) se retrouvera pour un travail en commun, animé par le directeur, dans le mois qui précède les sessions.

Lors de ces rencontres, nous travaillerons sur les projets, sur la charte de qualité et sur le fonctionnement de l'accueil afin :

- D'analyser notre travail en référence au projet pédagogique. L'équipe peut amener des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs.
- De préparer les activités.
- De mettre en place des projets.
- D'échanger au sujet des enfants afin de mieux répondre à leurs besoins.

L'équipe a à sa disposition une documentation (fichiers d'activités, revues pédagogiques, réglementation, possibilités d'activités dans les environs, textes et documents pédagogiques...). Chacun est garant de la mise à jour et du respect de ces outils de travail.

Le personnel possède au minimum les diplômes requis pour l'accueil et l'animation des tranches d'âges accueillies aussi bien le personnel occasionnel que le personnel communal. La commune embauche pour les période de vacances scolaires des animateurs en contrat à durée déterminée. Cela nous permet à la fois d'être au-dessus des normes dites d'encadrement et d'apporter un renfort et un nouveau dynamisme à l'équipe.

LE RÔLE DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Le personnel de l'Accueil Collectif de Mineurs est le suivant :

Un Directeur (BPJEPS)

Responsable des enfants, de l'encadrement, de l'équipe, il dirige l'équipe d'animation en assurant la formation pédagogique. Il applique le projet éducatif, élabore le projet pédagogique avec l'équipe et en est le garant. Il prévoit les budgets et la facturation. Il gère les ressources humaines, les inscriptions, le travail administratif propre à l'accueil collectif de mineurs. Il fait le lien avec les parents et la mairie et relate son travail à l'Adjoint délégué à la jeunesse.

Arrêté du 22 juin 2007 Art.16 : Le directeur est responsable de son équipe (direction, animation, personnel de service). Il est force de proposition sur la pédagogie et l'animation. Il met en œuvre un dispositif permettant à son équipe de s'approprier le projet éducatif de la mairie pour le décliner en projet pédagogique de l'accueil. Il est garant de la mise en œuvre de ce projet. Tout au long de la session, ainsi que lors du bilan, le directeur doit assumer les fonctions de coordination, d'organisation, de gestion, d'évaluation... afin de permettre à chacun des membres de l'équipe d'être partie intégrante du projet pédagogique. Il développe également le partenariat et la communication entre tous les acteurs dont les parents. L'évaluation des stagiaires en formation BAFA ou BAFD se fait en lien avec le projet pédagogique. Elle s'organise à un moment adapté et distinct des activités. Ce moment se déroule en compagnie du stagiaire avec qui le directeur échange à partir de critères d'évaluation clairement établis avant ou au plus tard au début du séjour.

LE RÔLE DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Un adjoint pédagogique (BPJEPS)

Il travaille en partenariat avec le directeur, il le seconde dans son action.

Il coordonne les équipes d'animation et veille au respect du projet.

Il a des fonctions liées à l'accompagnement des animateurs. Il est l'intermédiaire entre l'équipe d'animation et la direction en ce qui concerne le suivi du projet pédagogique.

Il organise l'accueil et le départ des enfants avec le directeur.

Il a un rôle de formation des animateurs et de suivi des animateurs stagiaires.

Des animatrices communales (BAFA ou CAP Petite Enfance)

Elles animent les activités selon ce qui est établi en réunion de travail. Elles assurent le périscolaire du matin et l'entretien des locaux le soir. Elles assurent la sécurité morale et physique des enfants, le relationnel avec les familles.

Arrêté du 22 juin 2007 Art.2 : L'animateur participe, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre du projet pédagogique de l'accueil, en référence au projet éducatif. Il encadre la vie quotidienne, les activités et la vie collective. Il participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs dont les parents.

LE RÔLE DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Des animateurs vacataires (en fonction des besoins)

Ils animent les activités selon ce qui est établi en réunions de travail. Ils assurent la sécurité morale et physique des enfants, le relationnel avec les familles.

Arrêté du 22 juin 2007 Art.2 : L'animateur participe, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre du projet pédagogique de l'accueil, en référence au projet éducatif. Il encadre la vie quotidienne, les activités et la vie collective. Il participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs dont les parents.

Des animateurs stagiaires (en fonction des demandes)

Arrêté du 22 juin 2007 Art.7 et 12 : L'animateur stagiaire a le même rôle qu'un animateur titulaire d'un BAFA. Il fait partie intégrante de l'équipe d'animation. A ce titre, il bénéficie des mêmes droits et doit répondre aux mêmes obligations que les autres animateurs.

L'animateur stagiaire sera évalué par le directeur ou son adjoint selon ces critères :

- Connaître les bases de la réglementation
- Mener des activités adaptées aux enfants
- Participer aux activités
- Être actif en réunion
- Travailler en équipe
- Élaborer et évaluer un projet d'animation
- Savoir solliciter de l'aide
- Savoir respecter les autres

LE RÔLE DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Les animateurs (communaux, vacataires et stagiaires)

L'animateur participe au sein d'une équipe à la mise en place du projet pédagogique conduit par le directeur, en cohérence avec le projet éducatif de l'organisme. Il est en contact direct avec les enfants et doit veiller à leur **sécurité physique, morale et affective** sur l'ensemble de l'accueil. Pour cela il doit **respecter et donc connaître le cadre réglementaire** des accueils collectifs de mineurs.

Il doit construire **une relation de qualité** avec les mineurs qui lui sont confiés, qu'elle soit individuelle ou collective. Il participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs : parents, intervenants, personnels de service... Il doit donc manifester une réelle capacité à travailler en équipe.

Il encadre et **anime la vie quotidienne**, fait respecter les règles de vie et doit être capable de proposer et d'encadrer **des activités adaptées à l'âge et aux besoins des mineurs** : jeux, animations, activités manuelles.

Requis : Les animateurs doivent être âgés de 18 ans au moins, 17 ans s'ils sont titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), en cours de formation ou équivalent.

LE RÔLE DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Un agent pour l'entretien de la salle de restauration :

Il assure l'entretien de la salle de restauration en appliquant des normes H.A.C.C.P.

La réunion d'équipe :

Dès que les enfants seront partis, plusieurs fois par semaine (selon la nécessité) une réunion a lieu avec l'équipe pour mieux repérer les difficultés, les besoins, les conflits afin d'adapter les choses auxquelles nous n'aurions pas pensé, améliorer le fonctionnement autant pour les animateurs que pour les enfants. Ce moment permet la préparation des journées suivantes. Si besoin, l'animateur doit savoir adapter ce qu'il avait prévu à la réalité du moment mais il ne peut être question d'improvisation totale, source d'inquiétude et d'insécurité tant pour l'animateur que pour l'enfant.

L'ÉVALUATION

L'évaluation permet de mieux comprendre les raisons des difficultés rencontrées ou les facteurs de réussite et de capitaliser les acquis de l'expérience. Elle s'appuie sur le travail fourni par l'équipe pédagogique d'après des critères d'évaluation.

Qu'est-ce qu'évaluer ? Pourquoi évaluer ?

Évaluer, c'est rendre des données objectives et des jugements subjectifs.

Évaluer, c'est mesurer l'écart entre les effets attendus et les résultats obtenus.

Évaluer, c'est comprendre pour permettre de choisir.

Évaluer, c'est réguler et réajuster par rapport aux orientations initiales.

Qu'est-ce qu'on évalue ?

En fonction des besoins, deux types d'évaluation pourront être envisagées :

l'évaluation globale : elle concerne le fonctionnement global de l'Accueil de Loisirs.

l'évaluation thématique : concerne des secteurs spécifiques de la vie du Centre (locaux, gestion du personnel, projet particulier).

Une réunion sera organisée avec les animateurs chaque mercredi et vendredi et un bilan sera demandé en fin de session à chaque personne.

Ce bilan devra rendre compte le plus précisément possible des observations sur :

Le projet - L'équipe - Le fonctionnement - Les enfants - Les parents / la famille
L'accueil - Les activités - Les sorties - Les repas - Les réunions - Les moyens

Le bilan devra être rendu au Directeur de l'ACM dans les dix jours suivant la session.



ANNEXES

EN CAR / EN BUS



Lors d'un déplacement en car ou en bus avec des mineurs, il est impératif de respecter le **taux d'encadrement** exigé dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (ACM). Le **chauffeur n'est - en aucun cas - pris en compte dans ce taux d'encadrement.**

L'organisateur - ou bien le directeur - est tenu de **désigner un chef de convoi, d'établir une liste nominative des passagers et de placer un animateur à proximité de chaque porte et issue de secours.** En cas de voyage de nuit, **une veille permanente doit être assurée** par

au moins un des accompagnateurs.

Le temps du trajet est un **temps de travail à part entière** pendant lequel le chef de convoi et les animateurs sont tenus à une **obligation générale et permanente de surveillance, de prudence et de sécurité** s'agissant des mineurs qui sont sous leur garde.

Avant chaque trajet, les animateurs doivent impérativement **rappeler les consignes de sécurité** et veiller à ce que les enfants soient **correctement assis** (l'utilisation de strapontins est interdite) et **portent leur ceinture de sécurité** (si le car en est équipé).

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CHEF DE CONVOI

Le chef de convoi est désigné par l'organisateur ou le directeur du séjour, **il est responsable - par délégation - du convoi.** À ce titre, il doit **s'assurer de la conformité du transport et veiller à son bon déroulement.** Il communique régulièrement avec le chauffeur et doit - si nécessaire - prévenir l'organisateur voire les autorités compétentes (police, gendarmerie ou DREAL), en cas de doute sur **l'état du véhicule** (état des pneus, etc.), sur le **comportement du chauffeur** (alcoolémie, fatigue du conducteur, etc.) ou bien sur sa **conduite** (respect du code de la route, vitesse maximale, heure et amplitude de conduite, etc.).

AVANT LE DÉPART



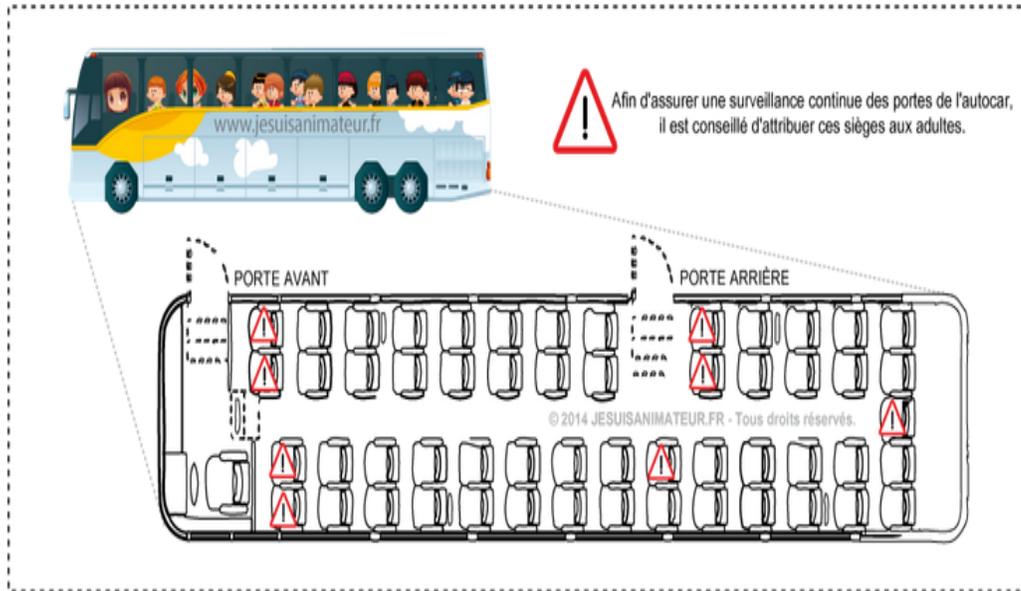
- ✓ Avoir pris connaissance de la **législation relative à l'accompagnement des groupes d'enfants en ACM**
- ✓ Avoir pris connaissance du **contrat organisateur / transporteur**
- ✓ Être en possession de la **liste nominative des passagers** (en double exemplaire dont l'un est à remettre à l'organisateur ou au directeur) et de la législation relative au voyage (confiée par l'organisateur)
- ✓ **Pointer les enfants** présents au départ / après chaque arrêt du car
- ✓ **Informers l'équipe** du nombre d'enfants et des règles à respecter

PENDANT LE TRANSPORT



- ✓ **Rappeler les consignes en cas d'accident ou d'incendie** ainsi que les recommandations aux enfants pour le bon déroulement du voyage
- ✓ Veiller à ce que les enfants soient **correctement assis** durant le trajet et **portent leur ceinture de sécurité** si le car en est équipé
- ✓ Veiller à ce qu'aucun sac n'encombre l'allée centrale du car
- ✓ Veiller à placer un **animateur près de chaque porte (avant, milieu et arrière) de l'autocar**
- ✓ Établir un tour de veille des animateurs pendant les voyages de nuit **Référence** : circulaire n° 83-20 b du 25 janvier 1983

CONDITIONS DE SÉCURITÉ DANS LE VÉHICULE



Les portes situées à l'arrière doivent rester fermées pour embarquer et débarquer afin de mieux contrôler les effectifs. Un animateur doit être présent au niveau de chaque porte de l'autocar (avant, milieu et arrière). Tout au long du trajet, veiller à ce que les enfants soient correctement assis et portent leur ceinture de sécurité (si le car en est équipé).

CONDITIONS DE CONDUITE

- ✓ Le conducteur du car doit être titulaire du permis D.
- ✓ **Durée maximale de conduite sans interruption : 4h30**
- ✓ **Interruption(s) de conduite : 45 minutes ou remplacée par une pause d'au moins 15 minutes suivie d'une pause d'au moins 30 minutes.**
- ✓ **Durée maximale de conduite journalière : 9h ou lorsqu'il y a 2 conducteurs, 8h consécutives par période de 30h**

À noter : le transport en commun d'enfants est régi par l'**arrêté du 2 juillet 1982** du ministère des transports modifié par l'arrêté du 03/08/2007 relatif au transport en commun de personnes.

ANNEXE 2 : LES SORTIES DANS UN PARC

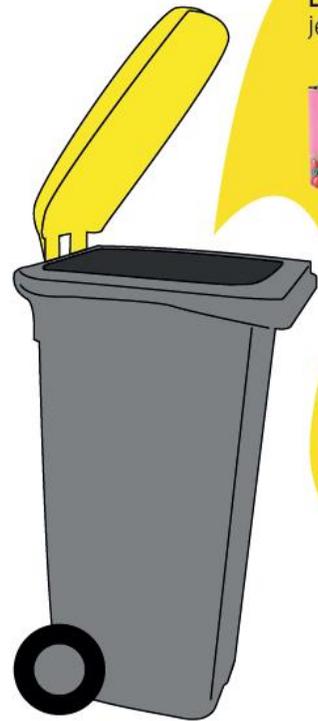
Les sorties dans un parc de loisirs :

- Prendre en compte les références de poids et de tailles mentionnées par les parcs. Les attractions et manèges seront donc sélectionnés en fonction :
 - ◆ De l'âge des enfants
 - ◆ Du taux d'encadrement prévisible et disponible lors de la visite
- Les enfants doivent rester groupés et facilement repérables (casquette, tee-shirt, bandeau permettant une identification rapide)
- Éviter les sacs à dos encombrants ou vêtements mal adaptés et vestes non fermées
- Définir pour chaque attraction la taille du sous-groupe, groupe et les animateurs référents qui accompagnent les enfants
- Prévoir de l'eau et un goûter

ANNEXE 3 : Tri et composte

TRIER C'EST FACILE !

Je dépose en vrac dans ma poubelle jaune :



LES EMBALLAGES EN MÉTAL
je les vide sans les laver



**LES BOUTEILLES
ET FLACONS EN PLASTIQUE**



**LES BRIQUES ALIMENTAIRES
ET EMBALLAGES EN CARTON**
je les aplatis



TOUS LES PAPIERS
j'évite de les froisser



ET RIEN D'AUTRE !

déchets acceptés

déchets refusés

ce qui est bon
pour mon composteur



ce qui n'est pas bon
pour mon composteur



Sachets de thé & infusion
Marcs de café avec filtre



Serviettes en papier
Essuies-tout blanc non imprimés



Plastique



Bonbons



Epluchures sans étiquette
Fleurs fanées
Fruits / légumes abîmés



Tonte de gazon
Feuilles mortes
Mauvaises herbes



Fer



Terre, gravier
Sable et cailloux



Coquilles d'œufs broyées



Cendres de bois



Mégots de cigarette



Noyaux



Restes de pain



Cartons sans écriture



Cartons imprimés



Gros morceaux de bois



Coques de noix
et noisettes



Brindilles
Paille et foin



Serviettes de couleur
Essuies-tout imprimés



Pansements
Cotons